



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 26 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 26 mars à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 janvier 2025.

### Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

**N° 2025-05**

### **OBJET : CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le contexte du vote du budget de l'Etat impliquera des versements de tout ou partie des subventions de l'année 2025 plus tardivement ce qui potentiellement entraînerait un besoin de trésorerie pour le fonctionnement.

Afin de faire face aux besoins éventuels de trésorerie pour payer les charges salariales et les prestations des activités, il est proposé d'avoir un recours à une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 € auprès de l'Agence France Locale dont Le Gueulard Plus est déjà adhérent.

Le taux d'intérêts en vigueur seront appliqués comme mentionné lors de la délibération d'adhésion à AFL n° 2023-11 en date du 11 octobre 2023.

Les subventions de fonctionnement obtenues pour 2025 représentent un montant total de 527 800 € selon la répartition suivante :

- CAVF : 400 000 € dont 200 000 € d'acompte versés en février 2025 et le solde prévu en mai 2025
- Département de la Moselle : 20 000 € votés en cours de versement
- Région Grand Est : 58 000 € dont 50% d'acompte versé en 2025 et le solde après validation du bilan d'activité et financier de l'année en cours (soit un versement en 2026)
- DRAC Grand Est : acompte de 49 800 € en cours de versement et pas d'indication concernant le versement du solde de la subvention inscrite dans la CPO (181 000 €)

Cette ligne de trésorerie ne sera activée que si nécessaire et dont le montant sera ajusté en fonction des besoins réels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE** L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € sur 12 mois maximum ;
- ACCEPTÉ** les taux d'intérêt en vigueur tels que décrits ci-dessus ;
- AUTORISE** La Directrice à signer un contrat de type « Ligne de trésorerie » avec l'Agence France Locale selon les conditions désignées et les taux d'intérêt en vigueur.

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 5  
Membres ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 0  
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 26 mars 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

